

**PROPOSER
NÉGOCIER
S'OPPOSER**

U
a
h

N
t
o

S
h
o
h

A
e
s

Alors que vont s'ouvrir dans les DOTC la campagne habillement avec les négociations sur les prestations 2008-2009 alors que se poursuivent les discussions sur le temps d'habillage des facteurs et factrices, il est nécessaire d'affirmer qu'il ne saurait être question de remettre en cause les avantages déjà acquis.

À l'UNSA-Postes nous rappelons que depuis notre création, nous revendiquons la suppression de « l'enveloppe » mais l'attribution pour tout postier et toute postière à leur arrivée d'une panoplie automatique Hiver/été et que le renouvellement se fasse selon les besoins.

Les facteurs et factrices savent qu'il faut des mois et d'années pour se procurer la tenue complète et pour certains, certaines l'impossibilité de se voir attribué un minimum vestimentaire pour être reconnu des clients-es de La Poste.

La tenue est le symbole de la fonction et signe de reconnaissance en terme d'image .La Poste doit donc se donner et donner les moyens pour en assurer la promotion.

En ce qui concerne, l'UNSA-Postes, en lisant les différents écrits de la Direction du Courrier on peut se poser la question si La Poste n'a pas pour objectif de supprimer le port de la tenue pour le remplacer par « un signe distinctif » d'appartenance de La Poste.

Nous ne pouvons pas être d'accord, car selon l'institut de sondage IPSOS, l'image du facteur est assuré par le port de son uniforme. Regardons nos concurrents :

- **ADREXO** : n'ont-ils pas un uniforme ?,,,
- **UPS** : n'ont-ils pas un uniforme ?...
- Et plus près de nous, **CHRONOPOST** n'ont-ils pas un uniforme ?....

Pour l'UNSA-Postes, si la suppression de la tenue devait être préconisée, cela aurait pour conséquence d'élargir un boulevard aux concurrents.

Dans la revue de facteur de janvier 2008 (mais tiens, n'y auraient -ils pas de factrice ?) La Poste nous informe insidieusement de la réglementation concernant les hôpitaux et le nucléaire)

A l'UNSA-Postes, nous pourrions prendre un autre exemple : les personnels administratifs de l'Education nationale. Ils/elles ne portent ni te

nue ni uniforme mais bénéficient d'une enveloppe conséquente afin de pouvoir se vêtir décentement en se rendant chez des couturiers de collectivité, ce qui leur permet de choisir des vêtements de qualité.

Nous nous opposons à ce que soit fait un amalgame entre l'enveloppe attribuée aux personnels et son dimensionnement qui serait lié à une prise en compte des temps d'habillage et de déshabillage.

Sur ce dossier voici le rappel de nos revendications exposées lors des différentes rencontres avec la direction du Courrier :

Demande de prise en compte dans le temps de travail d'une fourchette de temps forfaitaire.

Pourquoi une fourchette de temps forfaitaire :

- pour tenir compte des particularités locales :
 - 1 – localisation des vestiaires dans le bureau
 - 2 – zone géographique : zones de montagne, zones pluvieuses, ...

Revendication de l'UNSA-Postes de **l'intégration du temps pour l'habillage et le déshabillage prévu dans le temps de travail**, et non pas rendu en jour de repos :

- car constat quotidien du non remplacement des facteurs et factrices absent(e)s (tournées à découvert) – voir la problématique du taux de MRP.
- Dans le cadre de la mise en place de facteur d'avenir : ce ou ces jours de repos – habillage/déshabillage viendraient aggraver les remplacements à attribués au sein de l'équipe – avec la problématique de la marguerite et par conséquent de l'auto-remplacement.
Il n'est pas souhaitable que ce soit les agents eux-mêmes qui subissent cette contrainte, alors qu'elle doit être à la charge de l'entreprise.

Prise en compte également de ce temps notamment pour tous les personnels du courrier quelque soit leur affectation et plus particulièrement les facteurs et factrices véhiculant l'image de la Poste, comme l'image donnée par les véhicules jaunes de la Poste et contrairement aux véhicules banalisés (blanc sans logo Poste).